

NIVEAUX DE VIE ET SEUIL DE PAUVRETÉ

Les niveaux de vie et le seuil de pauvreté sont calculés par l'Isee, à partir des résultats de l'enquête Budget de familles (BDF), menée en 2019. Dans le cadre de cette enquête, toutes les dépenses et ressources des ménages résidant en Nouvelle-Calédonie ont été collectées puis enregistrées selon leur nature et leur montant.

Le seuil de pauvreté est un **indicateur statistique**, qui utilise les concepts d'**unités de consommation** et de **niveau de vie médian**.

➤ Les unités de consommation

Les unités de consommation (UC) permettent de pondérer la consommation des ménages en fonction du nombre et de l'âge des personnes qui les composent. **On peut ainsi comparer entre elles, les ressources ou les dépenses des différents ménages, quelles que soient leur taille et leur composition.**

Ainsi, le calcul du nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage est basé sur l'attribution, à chaque personne, d'un poids en rapport avec sa part supposée dans la consommation du ménage. L'échelle actuellement utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC au premier adulte du ménage,
- 0,5 UC aux autres personnes âgées de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Exemples :

- *Famille A : 2 adultes et 2 enfants de moins de 14 ans => 2,1 UC (1+0,5+0,3+0,3)*
- *Famille B : 2 adultes et 3 enfants de 16, 13 et 8 ans => 2,6 UC (1+0,5+0,5+0,3+0,3)*

➤ Le niveau de vie

Le **niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).**

Le revenu par unité de consommation présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages, et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe.

Dans de nombreux cas, l'étude des revenus se place dans une problématique de comparaison des niveaux de vie entre plusieurs zones ou d'analyse des inégalités de revenus entre les ménages au sein d'une zone. L'utilisation du revenu rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage est alors préconisée car celui-ci devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes.

Le niveau de vie permet donc de tenir compte de la taille et de la composition du ménage, ainsi que des phénomènes de redistribution et des économies d'échelle réalisées lorsque l'on habite à plusieurs dans un même logement. **Par construction, tous les membres d'un ménage ont donc le même niveau de vie.**

Exemples :

- *Famille A : 2,1 UC et un revenu total de 300 000F.CFP par mois.
Le niveau de vie de chaque personne de cette famille est de 143 000F.CFP par mois (= 300 000 / 2,1).*
- *Famille B : 2,6 UC et un revenu total de 300 000F.CFP par mois.
Le niveau de vie de chaque personne de cette famille est de 115 000F.CFP par mois (= 300 000 / 2,6).*

Alors que les revenus disponibles concernent le ménage, **le niveau de vie représente ce dont dispose un individu pour vivre**, compte tenu de la composition du ménage auquel il appartient. En effet, pour rappel, tous les individus d'un même ménage possèdent le même niveau de vie, celui du ménage dont ils font partie.

Le **niveau de vie médian est la valeur du niveau de vie qui partage la population en deux parties égales** : 50% des individus ont un niveau de vie en dessous et 50% au-dessus.

- *En 2019, la moitié des Calédoniens ont un niveau de vie inférieur à 172 200 F.CFP/mois.*

➤ Seuil et taux de pauvreté

Le **seuil de pauvreté** est, par convention, égal à 50 % de la médiane de la distribution des niveaux de vie.

Sont dès lors considérées comme « pauvres », les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté relatif.

Les personnes qui ont des ressources un peu supérieures à ce seuil ne sont pas considérées comme pauvres mais sont néanmoins très exposées. Une partie d'entre elles « échappe » à la pauvreté grâce aux prestations sociales (hors retraites).

- *En 2019, en Nouvelle-Calédonie, le seuil de pauvreté relatif s'élève à 86 100 F.CFP/mois.*

Exemples :

- *Famille A : 2,1 UC
Elle serait considérée comme pauvre si elle disposait de ressources disponibles inférieures à 180 800 F.CFP/mois (= 86 100 F.CFP/mois * 2,1).*
- *Famille B : 2,6 UC
Elle serait considérée comme pauvre si elle disposait de ressources disponibles inférieures à 223 860 F.CFP/mois (= 86 100 F.CFP/mois * 2,6).*

Le **taux de pauvreté** est la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté rapportée à la population totale.

- *En 2019, en Nouvelle-Calédonie, le taux de pauvreté s'établit à 18,3 % de la population.*

➤ La pauvreté : une mesure relative

Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie, on parle de **pauvreté monétaire relative**. La mesure de la pauvreté est complexe et il n'existe pas de définition unique et universelle. La pauvreté est associée à de multiples représentations rendant difficile une approche moyenne et quantifiable.

La pauvreté en ressources est l'indicateur de pauvreté le plus couramment mesuré. Parallèlement, on peut s'intéresser à la pauvreté ressentie (ou subjective) ou encore à la pauvreté en conditions de vie (confort du logement, accessibilité des services publics...). **Dans ses études, l'Isee se consacre à l'analyse de la pauvreté en ressources disponibles des ménages.**

Le **revenu disponible** se définit comme la somme des revenus du travail, des revenus des transferts réguliers (retraites, revenus sociaux), des revenus du patrimoine et de la valorisation de l'autoconsommation, somme à laquelle on retranche les prélèvements obligatoires (impôts et taxe foncière par exemple).